

Le droit de préemption commercial

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap :

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Pour préserver et dynamiser le tissu économique local, les communes disposent d'un outil stratégique : le droit de préemption commercial.

Il permet d'acquérir un bail, un fonds de commerce ou un terrain pour favoriser l'installation et le maintien des commerces et artisans de proximité.

"Comment agir efficacement pour soutenir le commerce local ?"

"Quels leviers juridiques permettent de sécuriser une opération de préemption ?"

"Comment anticiper et prévenir les recours et contentieux liés à cette procédure ?"

Cette formation vous fournira les clés pour maîtriser le droit de préemption commercial, sécuriser vos décisions et contribuer activement au rayonnement

Profils des apprenants

- Collectivités territoriales
- Urbanistes et aménageurs
- Responsables de service foncier ;
- SEM
- OPH
- Porteurs de projet
- Toute personne impliquée dans des opérations foncières

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître et maîtriser le droit de préemption commercial
- Être en mesure d'anticiper les recours
- Être à jour des dernières évolutions

Contenu de la formation

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- I. L'instauration du droit de préemption commercial
 - a. Les conditions d'instauration (compétence, procédure, forme, publicités)
 - b. Les effets de l'instauration (biens soumis, obligation de souscrire une déclaration d'intention de cession)
 - c. Exercice du droit de préemption
- II. Les effets du droit de préemption : la détention temporaire d'un fonds (de commerce ou artisanal) ou d'un droit au bail
 - a. L'utilisation pendant la période transitoire
 - b. La rétrocession du fonds ou du bail

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Tadjine BAKARI-BAROINI, Avocat associé – tbakaribaroini@seban-avocat.fr ; Emilie BACQUEYRISSSES, Avocat directrice – ebacqueyrisses@seban-avocat.fr ; Florianne HERPIN, Avocate – fherpin@seban-avocat.fr & Marie GAUTIER, Avocate à la Cour – mgautier@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 19 décembre 2025 - Version 1